

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 4 mars 2019** à la salle municipale située au 120 rue Principale à Saint-Moïse à compter de 20 heures, dans le but de consulter la population sur le projet de règlement 2019-01 adopté lors de la séance ordinaire du 4 février dernier.

Ce projet de règlement vise la modification, aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia, de dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol. Plus spécifiquement, pour que les parties de terrain contiguës à un talus soient considérées à risque, la hauteur minimale de ce dernier est augmentée de 3 à 5 mètres, mais le pourcentage minimal de sa pente est diminué de 40 % à 36 %. Aussi, les terrasses et bâtiments accessoires d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> et moins ne sont plus assujettis à l'interdiction de construire, sous certaines conditions.

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 117-B rue Principale à Saint-Moïse aux heures ordinaires de bureau.

Le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-MOÏSE, CE 7 FÉVRIER 2019

---

Nadine Beaulieu, directrice générale  
et secrétaire-trésorière